



TEXTE ADOPTÉ n° 160
« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

SEIZIÈME LÉGISLATURE

19 juillet 2023

PROJET DE LOI

*autorisant la ratification du protocole du 30 avril 2010
à la convention internationale de 1996 sur la responsabilité
et l'indemnisation pour les dommages liés au transport par mer
de substances nocives et potentiellement dangereuses*

(Texte définitif)

*L'Assemblée nationale a adopté sans modification le projet de loi,
adopté par le Sénat en première lecture après engagement de la procédure
accélérée, dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Sénat : **219, 616, 617** et T.A. **116** (2022-2023).

Assemblée nationale : **1277** et **1438**.

Article unique

Est autorisée la ratification du protocole du 30 avril 2010 à la convention internationale de 1996 sur la responsabilité et l'indemnisation pour les dommages liés au transport par mer de substances nocives et potentiellement dangereuses (ensemble une annexe), signé par la France à Londres le 25 octobre 2011, et dont le texte est annexé à la présente loi ⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 19 juillet 2023.

La Présidente,

Signé : YAËL BRAUN-PIVET

(1) Voir le document annexé au projet de loi n° 1277.